

Convention de scolarisation

Mr et Mme
Demeurant
Représentant(s) légal(aux) de l'enfant
Désignés ci-dessous « les parents »*

Article 1 – Objet

La présente convention de scolarisation a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'enfant est scolarisé par l'école Sainte Geneviève, sur demande du(des) parent(s).

Article 2 - Modalités de scolarisation

Après avoir pris connaissance :

- du caractère catholique de l'établissement et de son projet pastoral décrit lors du rendez-vous d'inscription, le(s) parent(s) déclare(nt) l'accepter.
- des règles pour vivre ensemble, le(s) parent(s) met(tent) tout en œuvre afin de les faire respecter par leur enfant.

- du règlement financier joint à la présente convention, le(s) parent(s) s'engage(nt) à assurer solidairement la charge financière de la scolarisation de leur enfant et à s'en acquitter dans les délais définis par l'établissement.

En conséquence, le(s) parent(s) et l'établissement conviennent que l'enfant.....est scolarisé en classe de pour l'année scolaire **2022-2023** (sous réserve de la décision de passage du conseil de cycle).

L'établissement assure également d'autres prestations :

- Restauration
- Etudes
- Garderie
- Ateliers extra-scolaires

Le détail de ces prestations figure sur le règlement financier.

Pour marquer leur accord sur la scolarisation de leur enfant, le(s) parent(s) verse(nt) au moment de l'inscription ou de la réinscription, un acompte sur la contribution des familles, imputable sur relevé annuel.

Sauf causes réelles et sérieuses de désistement, appréciées par le Chef d'établissement, cet acompte est conservé par l'école Sainte Geneviève.

L'inscription ne devient définitive qu'après le versement de cet acompte.

Article 3 – Montant de la scolarisation – modalités de règlement

Le montant de la scolarisation est fixé par le Conseil d'administration de l'OGEC en fonction de plusieurs éléments :

La participation aux dépenses de fonctionnement de l'école et des services centraux de l'enseignement catholique, la participation aux dépenses immobilières de l'école, la participation aux dépenses relatives au caractère propre de l'école.

En outre il pourra être demandé aux parents une participation complémentaire pour des dépenses optionnelles : coût de la restauration, de la garderie, de l'étude, participation des élèves à différents ateliers.

Le détail de ces prestations est fixé dans le règlement financier.

Le règlement de la scolarité se fait par prélèvement mensuel (9 mensualités d'octobre à juin) ou par versement trimestriel, à réception du relevé de contributions.

Aucun versement en espèces n'est possible.

Article 4 – Assurance Responsabilité civile

Le(s) parent(s) bénéficie(nt) du contrat cadre en vigueur dans l'établissement.

Article 5 – Dégradation du matériel

Toute dégradation du matériel scolaire (meubles et livres propriétés de l'établissement) par un élève fait l'objet d'une demande de remboursement au(x) parent(s).

Article 6 – Résiliation du contrat en cours d'année scolaire

En cas d'arrêt de la scolarité en cours d'année scolaire, le coût annuel de la scolarisation reste dû au prorata temporis pour la période écoulée.

Les causes réelles et sérieuses de départ en cours d'année sont : Déménagement, changement d'orientation vers une section non assurée par l'établissement, décision du conseil de discipline, tout autre motif légitime accepté expressément par l'établissement.

S'il s'agit d'un départ sans cause réelle et sérieuse, le(s) parent(s) est(sont) redevables envers l'établissement d'une indemnité de résiliation égale au tiers de la contribution annuelle des familles.*En cas de cessation d'activité ou de fermeture imposée de la classe, sans reclassement des élèves, l'établissement est redevable envers le(s) parent(s) d'une indemnité de résiliation égale au tiers de la contribution annuelle des familles.

Article 7 – Durée du contrat

La présente convention est valable pour une année scolaire et prend effet le **1^{er} septembre 2022**. L'inscription peut être résiliée par les parents ou l'établissement en fin d'année scolaire au plus tard le 1^{er} juin (préavis d'un mois).

Article 8 – Droits d'accès aux informations recueillies (cf notice agrafée au dos) - droits à l'image

Dans le cadre du RGPD (règlement général sur la protection des données) obligatoire à compter du 25 mai 2018, les informations recueillies concernant les familles font l'objet de traitements informatiques. Seules les données répondant à des obligations légales de conservation ou d'archivage sont conservées pendant la scolarité de l'élève et durant les 10 années qui suivent la fin de cette scolarité.

Certaines données sont transmises, à la demande du rectorat de l'Académie, de Livréval (livrets numériques), de la banque (RIB pour prélèvement familles), de la mairie et des organismes de l'Enseignement Catholique auxquels est lié l'établissement.

Sauf opposition des parent(s), le nom, le prénom et l'adresse de l'élève et de ses responsables légaux ainsi qu'une adresse mail sont transmis à l'association de parents d'élèves « APEL » de l'établissement (partenaire reconnu par l'Enseignement Catholique).

Conformément à la loi « informatique et libertés » modifiée et à l'ensemble de la réglementation sur la protection des données personnelles RGPD, les parents bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations concernant leur enfant. Pour exercer ce droit et obtenir communication de ces informations, les parents peuvent s'adresser au chef d'établissement.

Nous, soussignés, Mme M.....parents de l'enfant donnons notre consentement préalable pour que l'école Sainte Geneviève utilise nos données personnelles pour le bon fonctionnement de l'établissement.

Droits à l'image

L'Ecole Sainte Geneviève réalisant des photos (activités et sorties scolaires, site internet), nous sollicitons votre autorisation pour que votre enfant apparaisse en photo sur notre site internet ainsi que sur les documents de notre établissement scolaire. A aucun moment, le nom de votre enfant n'est associé à sa photo.

Mme M..... parents de l'enfant Autorise N'autorise pas

A le /.... /.....
Signatures du(des) parent(s)*

NOTICE D'INFORMATION SUR LE TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES (RGPD)

Les données qui vous sont demandées dans le formulaire d'inscription sont nécessaires aux fins d'inscription de votre enfant auprès de l'établissement Sainte Geneviève – 65 rue du Cardinal Lemoine 75005 Paris – Tél : 01.43.54.77.12

Le responsable des traitements est Mme Bénédicte de CORTA, Chef d'établissement.

La présente information est fournie en application du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (ci-après « Règlement Général sur la Protection des Données » ou « RGPD ») et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (ci-après « Loi Informatique et Libertés »)

Les données à caractère personnel suivantes sont collectées et traitées :

- *Nom, prénom, date et lieu de naissance, sexe de l'élève,*
- *Nom, prénom, profession et coordonnées des parents,*
- *Données de scolarité (notes, bulletins réguliers, décisions d'orientation, ...)*
- *Données nécessaires à la gestion comptable (...)*
- *Données relatives à la gestion de la vie scolaire (retards, absences, sanctions)*
- *Données relatives au parcours sacramental de votre enfant (date de baptême, dates de sacrements, participation à la catéchèse ...).*

Elles font l'objet des traitements principaux nécessaires à :

- *La gestion de l'inscription dans l'établissement ;*
- *La gestion administrative et comptable ;*
- *La gestion des activités scolaires et extra scolaires (listes de classes, de groupes, ...) ;*
- *Le suivi de la scolarité, y compris lié à des scolarisations particulières (PAI, notifications MDPH, PAP ...)*
- *La gestion de la restauration et des services annexes.*

L'ensemble de ces traitements est nécessaire à l'exécution du contrat de scolarisation de votre enfant dans notre établissement.

Ces données sont conservées pendant la durée de la scolarité de l'élève dans l'établissement et durant les 10 années qui suivent la fin de cette scolarité.

*Vous disposez de droits d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement et de portabilité de vos données personnelles ainsi que de limitation au traitement de ces données dans les conditions prévues au RGPD en adressant un email à ecole-ste-genevieve-dominicaines@orange.fr ou un courrier à Ecole Sainte Geneviève (Mme de CORTA) 65 rue du Cardinal Lemoine – 75005 PARIS. Vous pouvez également adresser une réclamation à la CNIL. Dans le cadre de la scolarisation de votre enfant dans un établissement de l'Enseignement catholique, **vos coordonnées et celles relatives à votre enfant sont également transmises aux organismes suivants de l'Enseignement catholique ou à certaines collectivités territoriales**, et pour les finalités suivantes :*

- Au Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique dans le cadre de la gestion interne de l'Enseignement catholique et de la remontée des données qui doit être faite au Ministère de l'Education nationale à des fins de recensement des effectifs.
- A l'Association Gabriel (Gestion Associée des Bases et Réseaux d'Information de l'Enseignement Libre) tenant à jour le référentiel des données de l'enseignement catholique. Via cette base de données, les coordonnées de l'élève sont transmises à l'UGSEL, Fédération sportive éducative de l'enseignement catholique, lorsque l'établissement en est adhérent, à des fins de gestion de la participation de l'élève aux activités qu'elle organise, à l'APEL, association des parents d'élèves de l'enseignement libre, lorsque vous êtes adhérent à cette association ainsi qu'aux directions diocésaines et/ou services académiques de l'Enseignement catholique à des fins statistiques et pour la gestion des établissements de leur ressort.

Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et celles de votre enfant pour ces finalités ainsi que sur l'exercice de vos droits, vous pouvez consulter le site internet de l'Association Gabriel, à l'adresse https://www.ec-gabriel.fr/cgu/cgu_gabriel.htm

ou demander la politique de protection des données de l'Association Gabriel en adressant un email à [adresse de contact Gabriel]. Vous pouvez également consulter la politique de protection des données de l'UGSEL nationale à l'adresse : <https://www.ugsel.org/politique-de-protection-des-donnees> et celle de l'APEL nationale à l'adresse : www.apel.fr/politique-de-traitement-des-donnees.html.

- Au Maire de la commune dans laquelle réside l'élève en application de l'article L131-6 du Code de l'éducation, et le cas échéant, à sa demande, à la collectivité territoriale dont relève l'établissement (commune, département ou région).

Vous disposez de droits d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement de vos données personnelles ainsi que de limitation au traitement de ces données dans les conditions et limites prévues par le RGPD :

- en adressant un email à dpd@enseignement-catholique.fr ou un courrier à [Délégué à la protection des données de l'Enseignement catholique – Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique – 277 rue Saint Jacques – 75005 PARIS Cedex](#) pour les traitements mis en œuvre par l'Association Gabriel ;
- en vous rapprochant selon les cas de la commune, ou de la collectivité territoriale dont relève l'établissement.

Vous pouvez également adresser une réclamation à la CNIL.